



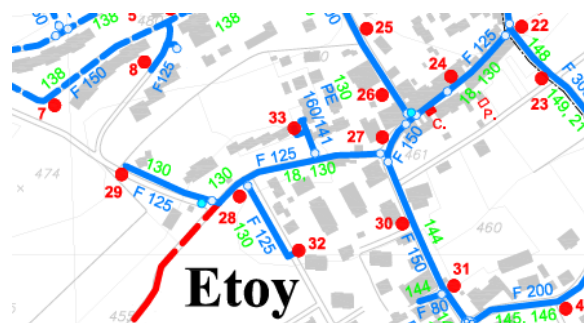
## PREAVIS de la Municipalité Au Conseil Communal No 03/2026

### Relatif à une demande de crédit de CHF 700'000.00 pour finaliser le bouclage du réseau d'eau potable par le chemin du Roti

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### PREAMBULE

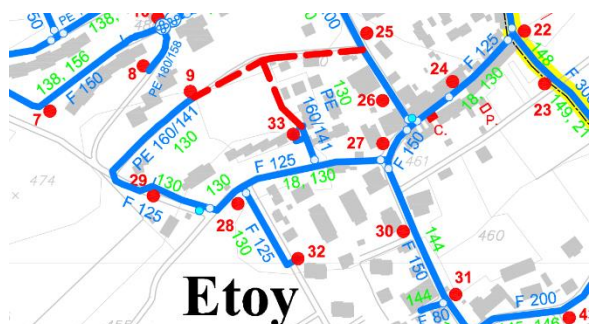
Pour donner suite à l'acceptation par le Conseil Communal du plan de quartier « L'Oche » et « La Combe » en 2014, le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) communal avait dû être adapté pour compléter le réseau dans le secteur et assurer une infrastructure adaptée pour sa défense incendie.



1- Plan réseau d'eau de 2011

Il avait alors été convenu avec l'ECA de compléter le réseau existant par un bouclage du réseau d'eau potable par le chemin du Roti.

Une 1<sup>ère</sup> étape d'extension avait été réalisée en 2019 pour assurer une défense incendie adéquate du nouveau bâtiment Piscine de l'Espérance (Préavis 2019-01). Il s'agissait d'installer une nouvelle BH 9 sur le chemin du Roti alimentée depuis le chemin de la Brotte à hauteur de la BH 29 (voir plan 2019).



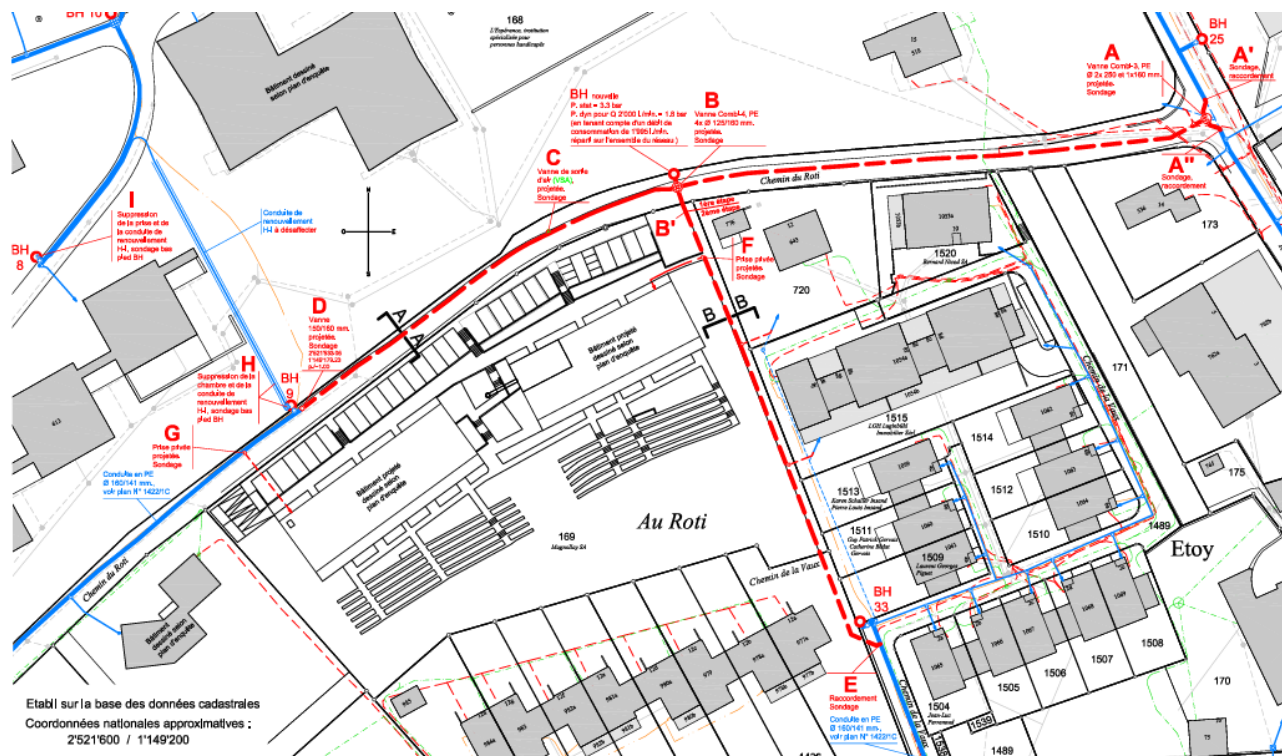
Avec les nouvelles constructions prévues dès cet automne sur la parcelle 169, le complément du bouclage en rouge sur le plan devra être réalisé prochainement pour finaliser les extensions du réseau d'eau potable dans le quartier.

La réalisation de ces travaux se feront par étapes en collaboration avec les architectes du projet de construction.

## BOUCLAGE CHEMIN DU ROTI

Ce bouclage du réseau de distribution d'eau potable par le chemin du Roti a pour objectifs d'assurer des raccordements distincts pour chaque nouveau bâtiment et réduire le nombre de bâtiments coupés du réseau en cas d'opération de maintenance sur le réseau comme une réparation de fuite.

Cette réalisation est nécessaire pour ces nouveaux bâtiments du chemin du Roti, et va également améliorer les possibilités d'alimentation des bâtiments raccordés depuis le chemin de la Vaux et une partie du chemin des Ecoliers.

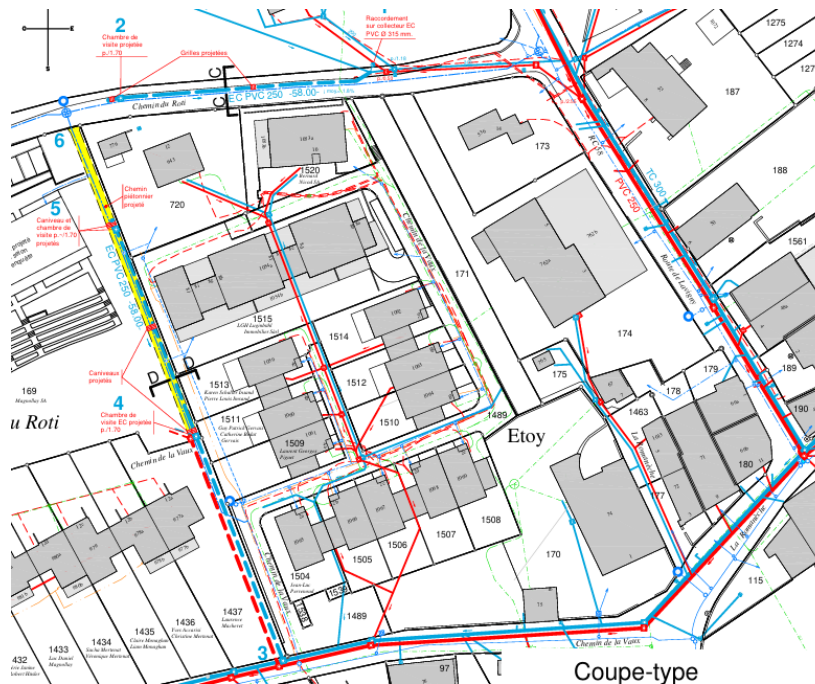


Ce projet de conduite d'eau potable consiste à réaliser deux bouclages, tronçons A-B-C-D et B-E, permettant d'équiper les nouveaux bâtiments projetés sur la parcelle N° 169 et de renforcer les performances du réseau en matière de défense incendie du quartier, tout en complétant le réseau de bornes-hydrant (BH) par la pose d'une nouvelle BH au point B. Il permet également d'assurer le renouvellement de l'eau dans les conduites présentes aux points D et E.

Aux points A, B et D, de nouvelles vannes d'arrêt sont prévues pour garantir un maximum de souplesse dans l'exploitation du réseau. Le tronçon B-E permettra, si les propriétaires des parcelles N° 720 et 1515 le souhaitent, de raccourcir sensiblement leur conduite privée. A noter qu'une vanne sera posée au point haut (C) pour permettre de sortir l'air des nouvelles conduites.

Pour des raisons pratiques, il est souhaitable de réaliser ces travaux sur le chemin du Roti avant le début des travaux de construction des immeubles sur la parcelle 169 prévus dès cet automne et de collaborer avec les entreprises du chantier sur la fin des constructions pour réaliser le petit bouclage complémentaire Nord-Sud.

Concernant le chemin du Roti, les travaux prévus dans ce préavis prévoient la pose des nouvelles conduites sans remettre en question les aménagements de surface de ce chemin.



En revanche, nous allons profiter de la fouille pour l'eau potable pour prolonger le collecteur d'eau claire sur la partie Est du chemin du Roti et rajouter 2 grilles pour l'évacuation des eaux de ruissellement sur ce secteur.

Un autre préavis, à venir courant de l'année prochaine devrait présenter un concept d'aménagement de ce chemin avec une prise en charge des besoins des véhicules et des piétons et repenser le carrefour avec la route de Lavigny pour améliorer la visibilité et la sécurité de tous les usagers.

Au contraire, l'aménagement du chemin piétonnier est prévu dans le cadre de ce préavis sur le tracé du petit raccordement Nord-Sud pour offrir une nouvelle possibilité de cheminement entre les chemins du Roti et de la Vaux de façon à pouvoir le mettre à disposition à la fin des travaux de construction de ce nouveau quartier.

## REPLACEMENT DE LA CONDUITE SUR LES CHEMINS DE LA VAUX ET DE LA BROTTÉ

Pour compléter ces travaux de bouclage du réseau d'eau potable dans ce quartier du village, les appels d'offres effectués auprès des entreprises de génie civil et d'appareillage incluaient également le remplacement de la conduite d'eau potable sur les chemins de la Vaux et de la Brotte.

Cette conduite en fonte, installée en 1982, est complètement pourrie comme vous pouvez le constater sur la photo ci-jointe.



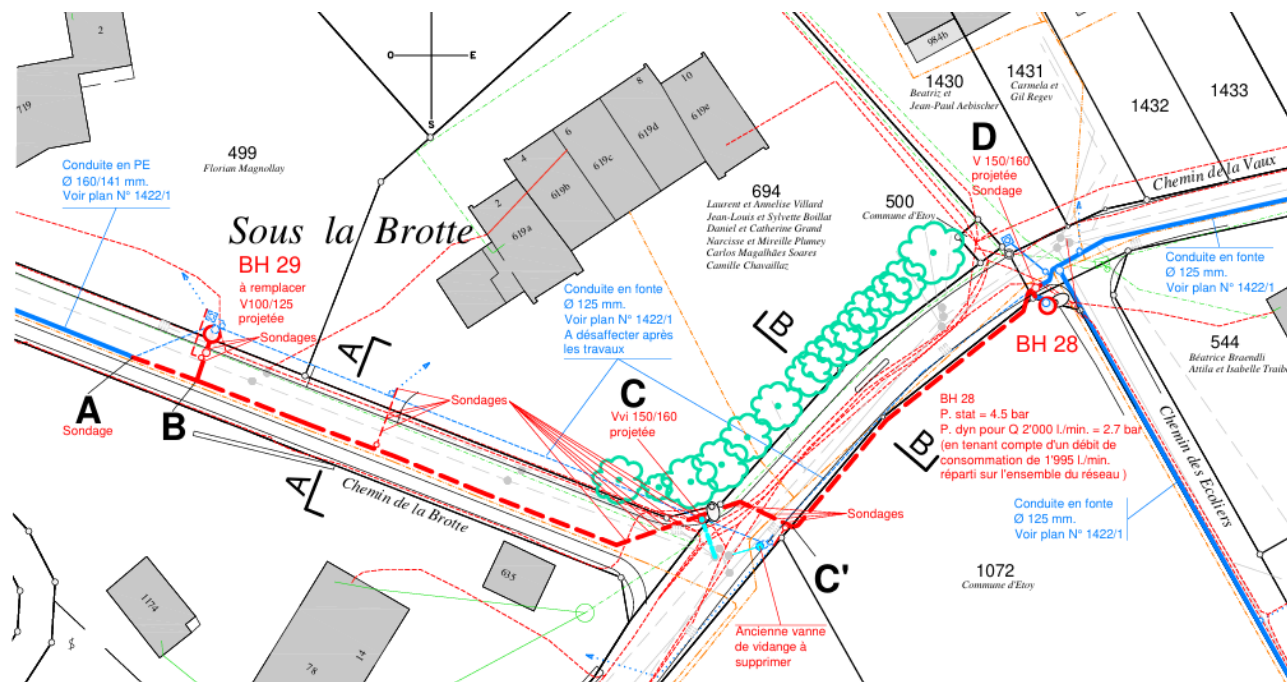
Cette photo a été prise en 2024 lors de la réparation d'une fuite sur le chemin de la Brotte qui a posé beaucoup de problèmes pour sa réparation.

En effet, dès son dégagement, la fonte s'effritait par plaques qui ne devaient tenir que par miracle !

Le risque de nouvelles fuites sur cette conduite est donc très élevé et la Municipalité a décidé de la changer dans le cadre de ces travaux de bouclage.

Ce d'autant plus que cette conduite est située dans la parcelle privée 694 sous des haies et des arbres, ce qui nécessiterait un défrichage partiel lors de la réparation d'une nouvelle fuite.

Ce projet de remplacement positionne la conduite de remplacement au milieu du chemin de la Brotte sur un secteur dont le surfacage n'a pas été rénové récemment et sur la parcelle communale 1072 pour éviter une longue fouille sur le chemin de la Vaux qui a été rénové en 2019.



## COÛTS DES TRAVAUX

Le présent devis est calculé sur la base de soumissions rentrées à l'exception de la partie génie civil du bouclage Nord-Sud et de l'aménagement du chemin piétonnier.

### Bouclage Chemin du Roti et complément Nord-Sud

DESIGNATION	Montants TTC
Génie civil pour travaux de bouclage	217 000
Génie civil pour aménagement chemin piétonnier avec gestion des eaux de ruissellement	102 000
Imprévus sur génie civil (~15%)	33 500
Travaux d'appareillage, y compris nouvelle BH	78 000
Imprévus sur appareillage (~20% à cause des incertitudes sur le prix du pétrole)	16 000
Marquage routier	1 500
Géomètre	1 500
Honoraires bureau d'étude	63 500
Imprévus et arrondi	
<b>Total TTC</b>	<b>513 000</b>

Subvention ECA attendue : CHF 27'953.-

Ces travaux non-soumissionnés pour l'instant devront être discutés avec les entreprises qui exécuteront les travaux de construction.

### **Remplacement conduite sur chemins de la Vaux et de la Brotte**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Montants TTC</b>
Travaux de génie civil	99 000
Imprévus sur génie civil (~15%)	15 500
Travaux d'appareillage	36 000
Imprévus sur appareillage (~20% à cause des incertitudes sur le prix du pétrole)	8 000
Marquage routier	1 000
Géomètre	1 500
Honoraires bureau d'étude	26 000
Imprévus et arrondi	
<b>Total TTC</b>	<b>187 000</b>

Subvention ECA attendue : CHF 12'823.-

### **FINANCEMENT**

Le montant total des travaux de CHF 700'000.- sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale ou tout ou partie par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

### **AMORTISSEMENT**

L'amortissement de cet investissement se fera selon les délais légaux liés au nouveau plan comptable vaudois MCH2, soit 60 ans pour les conduites d'eau potable et 40 pour la partie route.

### **CONCLUSIONS**

Ces travaux de bouclage d'une partie de notre réseau de distribution d'eau et de maintenance sur une conduite à risque sont indispensables pour assurer un service de qualité exigé de la part d'un distributeur d'eau potable.

Au vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ETROY**

- vu le présent préavis municipal no 03/2026
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de bouclage et de maintenance du réseau d'eau potable dans le secteur du chemin du Roti ;
2. d'allouer le crédit de CHF 700'000.-- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic                      La Secrétaire

J. M. Fernandez              S. Ruchet

Délégué municipal :  
- M. Charly Viquerat, municipal